

DEC130832DR05

Décision portant nomination de M. Luc Martin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses – LULI.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses et nommant M. François Amiranoff en qualité de directeur ;

Considérant que M. Luc Martin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 3 au 5 mars 2009 et du 30 mars au 1^{er} avril 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc Martin, Ingénieur d'Etudes CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, à compter du 1^{er} avril 2009.

M. Luc Martin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc Martin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} mars 2013

Le directeur de l'UMR 7605
François Amiranoff

Visa du délégué régional du CNRS
Gilles Traimond

Visa du président de l'Université